



FIP-INABI Sarl

FONDS D'INVESTISSEMENT POPULAIRE INABI

18BP: 102 Lomé TEL : +228 22500891

www.inabi.tg/contact@inabi.tg/fipinabi@gmail.com



TERMES DE REFERENCE : APPEL A PROJETS

I. CONTEXTE

Le Fonds d'investissement Populaire INABI, dans sa vision de mobilisation de Fonds aux fins du financement de l'entrepreneuriat Togolais afin d'aider à prendre possession des moyens de productions du pays pour le bénéfice de toute la population. Ainsi, le FIP-INABI ambitionne de soutenir les milliers de jeunes entrepreneurs innovateurs qui ont besoin de fonds pour exprimer leurs talents et faire la fierté du pays tout en créant des emplois décents et stables dans le but de reconquérir l'économie togolaise en faisant des Togolais les propriétaires des outils de production que sont les entreprises agricoles, industrielles, artistiques, et les services.

Créé officiellement le 13 Janvier 2020, le Fonds, dans le but d'atteindre les objectifs fixés lance cet appel à projet en vue de sélectionner les meilleurs projets porteurs pour leur suivi, accompagnement et financement par un mécanisme de financement participatif.

A cet effet, le FIP-INABI invite les Togolais porteurs de projets innovants à participer à ce présent appel suivant les termes de références que voici.

II. DOMAINES D'INTERVENTIONS RETENUS POUR LES PROJETS

Les domaines d'interventions autour desquels les projets devront être conçus sont les suivants :

- a. Sciences et Technologies
- b. Education, Formation et Communication
- c. Environnement et Energie
- d. Industrie de Production et de Transformation
- e. Agriculture, Elevage et Pêche
- f. Transport et Immobilier
- g. Artistique (Cinéma, Jeux, Griots..) et Artisanat

NB : *Les projets de production, transformation, commercialisation et ou de service purement Togolais sont attendus sans distinction aucune.*

Les projets de commercialisation de produits non Togolais ou n'ayant pas été produit par un Togolais ne sont pas éligibles.

III. GROUPE CIBLE DE L'APPEL A PROJET

Sont concernés par le présent appel à projets, tous les Togolais âgés de 18 ans et plus porteurs de projets innovants relatifs aux domaines susmentionnés.

IV. COMPOSITION DU DOSSIER DE CANDIDATURE

Le dossier de candidature doit comprendre les pièces ci-après :

- Le résumé du plan d'affaires ou la note conceptuelle du projet
- La photocopie de l'acte de naissance, ou d'une pièce d'identité en cours de validité du porteur de projet
- Le Curriculum Vitae du porteur de projet
- Une fiche d'inscription ou la note succincte de présentation du projet à télécharger sur le site www.inabi.tg
- Pour les projets de conceptions, une photo et/ou une vidéo (*deux « 2 » minutes au maximum*)
- La lettre de candidature est adressée à Monsieur le Gérant du Fonds d'Investissement Populaire INABI (FIP-INABI)

V. PRINCIPAUX CRITERES DE SELECTION DES PROJETS

Les projets soumis seront évalués sur la base des critères suivants :

- Nationalité du porteur de projet
- Cohérence du projet avec les domaines retenus
- Pertinence du projet du point de vue contextuel
- Faisabilité technique
- Réalisme des activités proposées et leurs coûts
- Approche ou méthodologie de mise en œuvre
- Degré d'innovation

NB : Les dossiers incomplets ou non conformes ne seront pas étudiés

VI. PERIODE DE TRANSMISSION DES DOSSIERS DE CANDIDATURES

Les dossiers de candidatures seront envoyés en fichier PDF à l'adresse contact@inabi.tg ou déposés sous pli fermé portant la mention « **Candidature à l'appel à projets du FIP-INABI 2020** » au siège du Fonds sis à SANGUERA-SANYRAME à côté de la Pharmacie Communautaire de Sanyrame.

VII. CHRONOGRAMME

- Les dépôts de dossiers de candidatures dans le cadre du présent appel courent du 14 Octobre au 25 Novembre 2020.
- Les projets présélectionnés seront dévoilés le 04 Décembre 2020.
- Les projets présélectionnés bénéficieront d'un accompagnement personnalisé pour la finalisation de la rédaction du business plan à partir du 10 Décembre 2020
- Les plans d'affaires bancables seront présentés aux actionnaires du FIP-INABI lors des assemblées générales pour leurs validations précédés de leurs soumissions au financement participatif à partir de l'AG du 26 Décembre 2020.
- Les décaissements au profit du ou des porteurs de projets commenceront dès que le projet aura mobilisé **75%** du financement sollicité.

Pour toutes informations complémentaires, prière contacter le Siège du FIP-INABI au téléphone : (+228) 22 50 08 91 / 91 64 73 97 / 99 70 68 40